

Nexans

Attestation des Commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63 RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 510 460 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153

Nexans

Société anonyme au capital de 43 606 320 euros
Siège social : 4 allée de l'Arche – Immeuble Vinci – 92070 Paris La Défense
RCS : PARIS 393 525 852

Attestation des Commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Nexans

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018*

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nexans

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 5 949 859 euros (cinq millions neuf cent quarante-neuf mille et huit cent cinquante-neuf euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT


XAVIER BELET

MAZARS


ISABELLE SAPET

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°

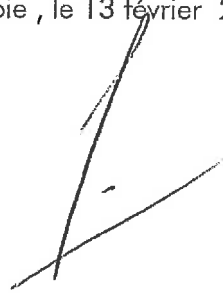
DU CODE DE COMMERCE

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ressort à la somme de :

€ 5 949 859

(Cinq millions neuf cent quarante-neuf mille et huit cent cinquante-neuf euros)

Fait à Courbevoie , le 13 février 2019



Le Président
Georges Chodron de Courcel